



Ecole communale
AYENEUX

Livre de Bord 2024-2025



Une école qui bouge est une école qui vit...

Ecole communale d'Ayeneux

Chaussée de Wégimont 352 4630 Soumagne

Ecole primaire et maternelle 04/358 30 15 ou Direction 0499/939642

Ecole.ayeneux@soumagne.be



SOMMAIRE

1. Bienvenue
 2. Objectifs généraux
 3. L'équipe éducative
 4. Horaire
 5. Retards et absences dans le primaire
 6. Garderies et surveillances à l'école
 7. Récréation en primaire
 8. Collations
 9. Déchets
 10. Repas de midi
 11. PSE et PMS
 12. Accueil extrascolaire
 13. Vêtements et objets personnels
 14. Bulletins et réunions
 15. Calendrier de l'année
 16. Frais scolaires
 17. Assurance scolaire
 18. Mode d'emploi pour la déclaration d'accident scolaire.
 19. Utilisation abusive et inappropriée des réseaux sociaux
 20. Tenues
 21. Transport scolaire
 22. Conseil de discipline
 23. Informations « Questi »
 24. Activités vécues à l'école ou à l'extérieur en 2023 - 2024
-

Bienvenue À L'école!

1. Bienvenue

Bravo de nous rejoindre ou de poursuivre la belle aventure !

Ensemble, apprenons à bien grandir pour préparer l'avenir.

Chers parents,

Merci de nous confier votre enfant. Notre école se veut un endroit d'échanges où chacun se sent en sécurité.

Nous demandons à nos élèves, à leurs parents ainsi qu'à l'équipe éducative de communiquer au maximum.

Il n'existe pas de problème sans solution.

Nous mettrons tout en œuvre afin de répondre aux besoins de chacun. C'est pourquoi le dialogue constant entre parents et enseignants nous permettra de définir les méthodes d'enseignement les mieux adaptées pour chacun.

Ce livret vous permettra de découvrir toutes les modalités pratiques de l'école, nous vous conseillons de le conserver toute l'année scolaire.

Avec l'aide et le soutien des familles, nous tenons à ce que nos élèves soient polis, soucieux de la sécurité envers leurs condisciples de tous âges et de toutes cultures, envers les adultes (parents, enseignants, surveillants, personnel attaché à l'école).

L'intérêt porté par la famille au travail de l'enfant est lui aussi très important. L'hygiène de vie (heure de sommeil, programmes télévisés adaptés, jeux de société, ...) aide à gérer le bien-être des enfants.

SENSIBILISER LES ELEVES à la vie en société, à des comportements positifs tels que le respect, la tolérance, la solidarité, c'est aussi construire des adultes de demain.

2. Objectifs généraux

Article 6 du décret « Missions ».

- Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.
- Amener tous les élèves à s'approprier et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.
- Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.
- Assurer à tous les élèves une chance égale d'émancipation sociale.

Article 12 : Enseignement maternel

Il poursuit tous les objectifs généraux fixes à l'article 6 et vise particulièrement à :

- Développer la prise de conscience par l'enfant de ses potentialités propres et favoriser, à travers des activités créatrices, l'expression de soi.
 - Développer des apprentissages cognitifs sociaux, affectifs et psychomoteurs.
 - Développer la socialisation.
 - Déceler les difficultés et handicaps des enfants et leur apporter les remédiations nécessaires.
-

3. Présentation de l'équipe éducative



L'équipe éducative



Direction :

Vincent Launoy



Maternelles :

Une puéricultrice
Mme Hakin : accueil /M1
Mme : M2/M3



Primaires :

Mme Aussems : P1/P2
Mme Ransart : P3/P4
Mme Dewandre : P5/P6



Surveillantes :

Mme Délia (primaire et maternelle)

Mme Dominique (maternelle)



Maîtres spéciaux :

Religion catholique

Morale

Citoyenneté

Education Physique

Religion islamique

Psychomotricité

Dames d'entretien :

Mme Sylvie

Mme Dominique



4. Horaire



Les cours

Le matin de 8 h 50 à 12 h 30 (4 périodes de 50 minutes)

L'après-midi de 13 h 30 à 15 h 20 (2 périodes de 50 minutes).

Les récréations

De 10 h 30 à 10 h 50 et de 14 h 20 à 14 h 30

Le temps de midi de 12 h 30 à 13 h 30.

La surveillance dans la cour est assurée un quart d'heure avant le début des cours. Les garderies du matin commencent à 6 h 30 et le soir se terminent à 18 h.

Les élèves qui arrivent avant 8 h 35 doivent **OBLIGATOIREMENT** se rendre à la garderie.

Les arrivées tardives répétées et sans motif constituent une entrave à l'organisation de la classe, y compris en ce qui concerne les classes maternelles. L'accès à l'école est sécurisé : la porte d'entrée est fermée à clef, la grande barrière noire également. Il faut sonner pour « entrer » dans l'école.

Pour rappel, les cours se terminent à 15 h 20. Ce qui ne veut pas dire que les rangs sortent à 15 h 20. Il faut prévoir un délai pour le rangement et la formation des rangs avant de voir arriver les élèves dans la cour, près de la grande barrière noire.

5. Retards et absences dans le primaire et 3^{ème} maternelle



Les retards et les absences doivent toujours être justifiés par écrit dans le journal de classe. TOUTE ABSENCE doit être justifié sur un document qui est remis par l'enseignant(e) en début d'année. Celui-ci devra être complété scrupuleusement et rendu dès le premier jour du retour à l'école.

Ces justificatifs restent à l'appréciation de la direction. Les absences pour des vacances en dehors des congés scolaires sont considérées comme absences injustifiées. Nous sommes contrôlés par un vérificateur de la FWB.

Toute absence doit relever de circonstances exceptionnelles liées à des problèmes de santé de l'élève ou de transport.

Un CERTIFICAT médical est requis à partir de 3 jours d'absence pour maladie.

Après 9 demi-jours d'absence injustifiée, celles-ci sont obligatoirement signalées au service d'obligation scolaire.

En cas d'absence de plus de 2 jours, il est UTILE de venir chercher le travail à réaliser auprès des titulaires.

Attention, obligation scolaire dès 5 ans, en M3. Depuis septembre 2020, les élèves de M3 sont soumis à l'obligation scolaire. Toute absence doit être aussi justifiée.

6. Garderies et surveillances



1. L'accueil du matin (à partir de **6 h 30**) se fait dans le réfectoire. C'est madame Délia qui s'occupe de la garderie. A 8 h 35, la surveillance se passe sur la cour encadrée par les enseignants.
2. Les cours commencent à **8 h 50**. Pour que votre enfant se sente bien, il est important qu'il arrive à l'heure. Une arrivée tardive constitue un stress inutile pour l'enfant, un manque de respect pour le travail de l'enseignant et des autres élèves.
3. A **15 h 20**, les parents attendent devant les barrières, côté trottoir.
4. En cas de pluie, les élèves sortiront par la porte principale. Les enfants attendent comme ça au sec.
5. Après les cours, les élèves rentrent dans le réfectoire surveillé par madame Délia. La garderie se termine à **18 h**.
6. Le mercredi après-midi, les élèves peuvent rester à la garderie à l'école jusqu'à **18h**.

Attention au respect des règles de sécurité routière aux abords de l'école : passage pour les piétons, marquage au sol, emplacement des voitures, zone 30 km/h.

Pour la sécurité de vos enfants, il est donc strictement interdit aux parents de pénétrer dans le domaine de l'école sans autorisation durant les heures scolaires.

7. Récréation en primaire.

L'espace de récréation est partagé en zones. La zone **verte** permet de jouer au ballon en courant. Cette zone est aménagée spécifiquement à cet effet (goal mobile à placer).



La zone **jaune** permet de jouer en courant, mais il y est interdit de jouer avec un

Dans la troisième zone **bleue**, on joue sans courir. On marche, jeux calmes.

On peut colorier, jouer à des jeux de société,.....

La zone **rouge** est l'espace où on ne peut pas aller. Il est interdit d'y jouer.

A l'école d'Ayeneux, nous disposons de différents espaces. Il y a un préau, un coin « jeux » avec des chevaux bascules et une plaine de jeux.

8. Collations

L'école ne vend ni collation ni boisson. Il est essentiel de collaborer ensemble pour les bonnes habitudes alimentaires de l'enfant. Nous privilégions les collations saines et l'eau.

Prévoyez une gourde pour les boissons. Ne pas oublier de noter le prénom et le nom de l'enfant.

Les chips et les sodas ne sont pas autorisés.

Les chewing-gums sont INTERDITS.



9. Les déchets

Le conteneur « bleu » est là pour les PMC.

Le reste va dans les autres poubelles.

Le papier-carton dans les conteneurs « jaunes ».

Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas....



10. Le repas de midi

Nous disposons de deux réfectoires : un espace surveillé par les enseignantes maternelles séparé du réfectoire primaire sous la surveillance des enseignants primaires.

Payement des repas le vendredi aux titulaires, essayez d'avoir le compte juste.



11. Santé et PMS



Toute maladie contagieuse doit être signalée à la direction. Il est clair que l'enfant ne pourra pas fréquenter les cours s'il est contagieux.

Les lentes et les poux sont des visiteurs réguliers dans les écoles. Ce n'est rien de grave, il faut juste agir. Il faut surveiller régulièrement.

Il faut aussi bien nettoyer les draps de lit, les taies d'oreiller.

Les parents de la classe seront avertis de la présence des poux par une pastille collée dans les journaux de classe (primaire et maternel).

Le centre PSE s'occupera de la santé de l'élève. Un dossier médical le suit durant sa scolarité obligatoire.

Numéro de téléphone du PSE : 04/279 34 40

Le centre PMS s'efforce de suivre les enfants tout au long de leur scolarité, en collaboration avec la famille et les enseignants. Des tests sont réalisés par des psychologues du centre pour évaluer, donner des avis et des conseils sur le parcours scolaire de l'élève. Ils peuvent faire l'objet d'une demande spécifique des parents ou de l'enseignant au vu d'un problème particulier.

Numéro de téléphone du PMS : 04/279 26 96

12. Accueil Extrascolaire, Accueillantes



Horaire : dès 6 h 30 le matin dans le réfectoire.

Jusque 18 h le soir dans le réfectoire également ou dehors.

Le mercredi après-midi, les élèves sont amenés en car vers l'école d'Ayeneux.

La garderie est gratuite.

Il faut bien respecter les horaires.

A Ayeneux, c'est madame Délia qui assure la garderie.

Leur travail n'est pas toujours facile. Ces accueillantes font partie intégrante de l'équipe éducative de notre école. C'est pourquoi nous demandons à chacun de leur témoigner le plus grand respect.

13. Vêtements et objets personnels

Pensez à inscrire le nom de l'enfant sur TOUS SES OBJETS PERSONNELS (boîtes à tartines, gourdes, boîtes à collations, ...) ainsi que sur les vêtements et équipements d'éducation physique. Les vêtements et objets trouvés seront exposés à l'entrée de l'école.

A la veille de chaque congé, les vêtements et objets non récupérés seront amenés à une association caritative.



14. Bulletins et réunions

3 bulletins durant l'année scolaire

Distribution des bulletins : fin novembre – Mi-Mars – Au mois de juin

Réunion de parents

En maternelle	En primaire
---------------	-------------

En janvier, réunion de parents en troisième maternelle.



15. Calendrier des congés scolaires

Rentrée 2024 : **lundi 26 août 2024.**

Fête de la fédération Wallonie-Bruxelles : **vendredi 27 septembre 2024.**

Congé d'automne : **du lundi 21 octobre au vendredi 1^{er} novembre 2024.**

Armistice : **lundi 11 novembre 2024.**

Congé de Noël : **du lundi 23 décembre 2024 au vendredi 3 janvier 2025.**

Congé de carnaval : **du lundi 24 février 2025 au vendredi 7 mars 2025.**

Lundi de Pâques : **21 avril 2025.**

Congé de printemps : **du lundi 28 avril 2025 au vendredi 9 mai 2025.**

Ascension : **jeudi 29 mai 2025.**

Lundi de Pentecôte : **lundi 9 juin 2025.**

Vacances d'été : **lundi 7 juillet 2025.**



Calendrier scolaire 2024 - 2025

Aout

L	M	M	J	V	S	D
29	30	31	1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	1

Septembre

L	M	M	J	V	S	D
26	27	28	29	30	31	1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	1	2	3	4	5	6

Octobre

L	M	M	J	V	S	D
30	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31	1	2	3

Novembre

L	M	M	J	V	S	D
28	29	30	31	1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	1

Décembre

L	M	M	J	V	S	D
25	26	27	28	29	30	1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31	1	2	3	4	5

Janvier

L	M	M	J	V	S	D
29	31	1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31	1	2

Février

L	M	M	J	V	S	D
27	28	29	30	31	1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	1	2

Mars

L	M	M	J	V	S	D
24	25	26	27	28	1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31	1	2	3	4	5	6

Avril

L	M	M	J	V	S	D
31	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	1	2	3	4

Mai

L	M	M	J	V	S	D
28	29	30	1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	1

Juin

L	M	M	J	V	S	D
26	27	28	29	30	31	1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	1	2	3	4	5	6

Juillet

L	M	M	J	V	S	D
30	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31	1	2	3

 Début et fin
d'année scolaire

 Jours de congés

 Vacances d'été

16. Frais scolaires (à préciser)

En vertu du Décret du 14 mars 2019, nous sommes dans l'obligation de vous :

- Informer des frais scolaires autorisés, facultatifs et interdits dans l'enseignement fondamental
- Donner une estimation des frais qui vous seront demandés durant cette année scolaire
- Préciser les modalités de paiement et la périodicité des décomptes qui vous seront transmis.

1. Type de frais :

Frais ne pouvant pas être réclamés : le journal de classe, les diplômes, les bulletins, etc.

Frais pouvant être réclamés : les activités culturelles et sportives : bricolages, excursions, visites, classes de dépaysement, activités extérieures, ateliers, activités culinaires, activités liées à des projets

Frais facultatifs : ventes diverses, tombola, gaufres, revues, etc (ces frais ne sont pas repris dans l'estimation).

2. Estimations des frais réclamés pour l'année scolaire

1	Pédagogiques : visites, découvertes d'une exposition
2	Sportives
<u>3</u>	<u>Culturelles : théâtre, opéra,..</u>
4	Autres : abonnements divers, animations dans les classes
5	Réserve pour des activités non encore programmées

Remarque : Il est également possible que certains titulaire(s) demandent la carte TEC « Mobib ». Cette carte est valable 5 ans et permet aux enfants de 6 à 11 ans de voyager gratuitement sur le réseau TEC. La demande a un coût et doit être réalisée par vos soins (cette dépense éventuelle est alors à ajouter au total mentionné précédemment).

En cas d'absence de votre enfant à une excursion, il est prévu le remboursement de l'activité (sous présentation d'un certificat) sauf les frais relatifs au transport qui **restent à votre charge**. Pour ce qui concerne les voyages, une absence couverte par certificat médical permettra selon les modalités des contrats signés avec la ou les société(s) organisatrice(s) de ce voyage, d'introduire une demande de remboursement total ou partiel de la somme que vous aurez versée (les frais relatifs au transport restent la plupart du temps à votre charge).

3. Modalités de paiement

Un courrier via le journal de classe vous sera communiqué et les participations financières réclamées quelques jours avant l'activité.

Pour les voyages de classes de dépaysement, le paiement se réalisera par versement(s) bancaire(s) avec possibilité d'un paiement échelonné.

4. Décompte

Un décompte individuel des sommes perçues vous sera transmis chaque trimestre.

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que tout ceci va demander une importante gestion financière ; nous comptons donc sur vous pour effectuer les versements avec toute la rigueur nécessaire. Nous vous remercions pour votre collaboration.

17. Assurance scolaire



ETHIAS couvre les accidents de personnes survenus sur le chemin de l'école et lors de toutes les activités scolaires. L'assurance couvre aussi en partie les dommages aux lunettes (la totalité pour les verres), un forfait est appliqué aux montures, les frais de prothèse dentaire sont aussi pris en charge.

L'école décline toute responsabilité pour les vols d'argent ou de bijoux ; le port de bijoux de toutes sortes est déconseillé, voire dangereux.

Les vêtements déchirés volontairement par autrui ne sont pas « assurés » ; nous examinons la situation afin de trouver le ou la responsable.

Tout objet amené de l'extérieur est sous la responsabilité de l'enfant. Lorsqu'un accident survient à l'école, les mesures qui s'imposent sont prises :

Appel aux parents et à l'ambulance en cas de besoin.

Les parents sont prévenus par téléphone le plus rapidement possible. Nous devons avoir connaissance **d'un numéro de téléphone qui nous permette de vous contacter ou à défaut contacter la personne de votre choix. Avertissez-nous de tout changement de numéros. C'est vital.**

Néanmoins, certaines circonstances peuvent faire que, malgré notre vigilance, votre enfant présente le soir (après une chute par exemple) des signes inquiétants. Dans ce cas, faites appel à un médecin et, le lendemain, présentez-vous à l'école pour rendre possible les démarches auprès de la compagnie d'assurance dans les délais prévus.

18. Mode d'emploi pour la déclaration d'accident.



EN CAS DE VISITE chez le médecin ou à l'hôpital (accident scolaire).

1° Demander le document, déclaration d'accident, à l'enseignant ou au directeur.

2° Le faire compléter par un médecin.

3° Ramener le document à l'école.

4° La direction envoie par internet la déclaration (chez Ethias).

5° Ethias correspond dès lors avec la famille.

6° Vous PAYEZ les factures, la mutuelle rembourse une partie et le reste par l'assurance Ethias. Vous recevez à la maison un numéro de dossier.

7° Il ne faut pas amener à l'école les factures reçues (ambulance, hôpital,...)

POUR SUIVRE LE DOSSIER, vous pouvez aller sur internet : gestionsinistres@ethias.be

Il y a des forfaits :

- Pour les montures de lunettes 100 €

- Pour les verres prix total

19. Utilisation abusive et inappropriée des réseaux sociaux

Chers parents,

Les sites comme Facebook, Instagram, Snapchat, Skype, TikTok ... qui se sont développés à grande vitesse au cours des dernières années, s'avèrent hautement populaires auprès des jeunes, notamment parce qu'ils leur offrent l'opportunité de se divertir, mais également de communiquer entre eux.

Il demeure cependant essentiel que les jeunes sachent en faire une utilisation saine et appropriée, sans quoi, certains problèmes peuvent survenir. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons instamment d'être vigilants et de contrôler scrupuleusement les actions de vos enfants sur ces sites. De notre point de vue, nous estimons que nos élèves sont trop jeunes pour être présents sur les réseaux sociaux, pour nous il faudrait leur en interdire l'accès.

Il en va ainsi de votre responsabilité de parents. Nous n'avons pas à intervenir dans des conflits engendrés suite à l'utilisation de ces réseaux



20. Tenues

Une tenue vestimentaire propre, décente et correcte est exigée.

L'école se réserve le droit d'interdire certaines tenues (tops, shorts de plage, mini-jupes, ...) dans le but de garantir un climat serein dans l'établissement.

Les enfants doivent être chaussés de façon correcte, de manière à pouvoir se déplacer facilement et en toute sécurité.



21. Transport scolaire

Une demande de transport scolaire peut être faite par l'école. Il y a plusieurs conditions : habiter au moins à 1 km de l'école, ne pas avoir de bus (TEC, arrêt) qui permet d'amener l'enfant à l'école dans les heures, ne pas avoir une autre école plus proche du domicile....

C'est un service gratuit jusqu'à l'âge de 12 ans...

Si l'élève est en P6 et a 12 ans durant l'année scolaire, le service devient PAYANT.....



22. Conseil de discipline



Il est organisé en cas d'infraction aux règles. Il est composé de 3 personnes : le directeur – un enseignant maternel – un enseignant primaire.

Le conseil de discipline est organisé pour **5 raisons** :

1. L'élève a quitté l'école, l'absentéisme.
2. L'élève a porté atteinte aux biens ou à l'intégrité physique d'un autre : agression physique ou vol.
3. L'élève a porté des injures racistes répétées.
4. L'enseignant a le sentiment qu'un élève lui a manqué de respect, de considération.
5. L'élève a menacé ou détruit un élément de la structure matérielle de l'école volontairement.

Le conseil de discipline prend systématiquement une sanction qui est probatoire, limitée dans le temps, il s'agit d'une sanction dissuasive.

Si pendant la période probatoire, le conseil de discipline est sollicité une nouvelle fois, la sanction devient effective.

Les parents sont avertis. La règle est présente sous 2 formes :

- 1) Prescription : tu dois faire...
- 2) Interdiction ; tu ne peux pas faire...

Les règles sont connues, donc s'il y a transgression : il y aura **sanction et réparation**.

23. Système de communication aux parents

– Questi

La communication entre l'école et vous, les parents, est un facteur important pour le bon déroulement de l'éducation de vos enfants.

L'école a pour objectif d'améliorer cette communication avec des outils d'information modernes et efficaces. C'est pour cela que nous utilisons maintenant l'application « Questi » afin d'améliorer la communication.

Qu'est-ce que « Questi » ?

- Permet une communication simple et rapide entre l'école et les parents (application mobile sur le gsm)
 - Plateforme sécurisée et privée à l'école qui gère vos données avec précautions
 - Facilité d'accès, d'échange et de transfert d'informations pédagogiques (rendez-vous, documents inutiles)
 - Est entièrement gratuite
 - Temps consacré à l'actualité de l'école (activités scolaires, réunions, évènements divers)
- Vous aurez dès lors, et à tout moment, une vue d'ensemble des informations concernant vos enfants.

Comment l'installer ?

Pour ce faire, l'application « Questi » a besoin de votre adresse mail.

- 1) Activer le lien reçu dans votre boîte mail (vérifiez les spams)
- 2) Téléchargez l'application sur votre smartphone.
- 3) Dans l'application, dans ses initiales en haut à droite, dans configurations, aller dans « préférences de notification », cochez « email » et/ou « push » pour être informé à chaque publication.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information et vous prions de croire, chers parents, en l'assurance de notre entier dévouement.

25. Activités vécues en 2023 – 2024

L'école du dehors :



- Nous apprenons les longueurs, les animaux et pleins d'autres notions grâce à la nature

Des activités en classe :

- Réalisation de délicieuses recettes



- Des manipulations pour apprendre tout en s'amusant



Visite de Saint-Nicolas dans l'école :



Nous avons reçu un beau cadeau, merci Saint-Nicolas



Des animations à l'école:

- Le cirque s'invite à l'école : nous devenons jongleurs, équilibristes et acrobates



- Cap Sciences : nous découvrons le système solaire, la lumière et l'électricité



D'autres activités sont réalisées tout au long de l'année, vous pouvez les consulter sur notre page Facebook « Ecole communale d'Ayeneux »
